e

Segonzac

ARRETE N°307/2026

VO-2026-74

INTERDICTION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

Place Pierre Frapin

(partie basse)

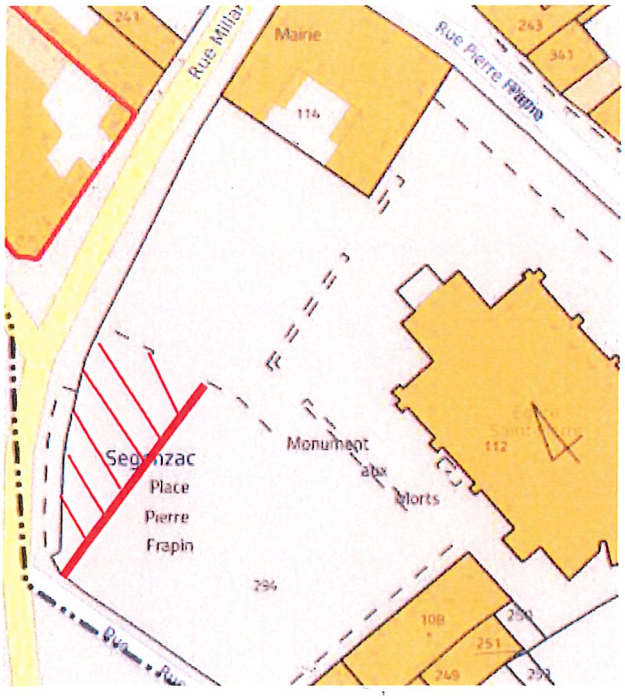
Le maire de la commune de Segonzac

- Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions ;
- Vu le code des collectivités territoriales et notamment les articles L2212.1 à L2212.4, L130-5, L411-1;
- Vu le code de la route et notamment les articles R110-1 à 3, R411-2 et suivants, R412-49, R417-2 et suivants ;
- Vu l'instruction interministérielle sur les signalisations routières (livre 1 – quatrième partie – signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel

Considérant qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité, à l'occasion de l'exposition de vieilles voitures organisée par l'association CAVA, d'interdire la circulation et le stationnement des véhicules place Pierre Frapin (partie basse) le 25/10/2026 de 7h à 14h

ARRETE

ARTICLE 1 : A l'occasion de l'exposition de vieilles voitures organisée par l'association CAVA, le **stationnement et la circulation des véhicules place Pierre Frapin** (partie basse) **sera interdit le dimanche 25/10/2026 de 7h à 14h.**



ARTICLE 2 : La signalisation de restriction sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

ARTICLE 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de Segonzac.

ARTICLE 5 : MM - le Maire de la commune,

Mairie de Segonzac
2 place Pierre Frapin • 16130 SEGONZAC
Tél. : 05 45 83 40
E-mail : mairie@segonzac.fr
www.segonzac.fr

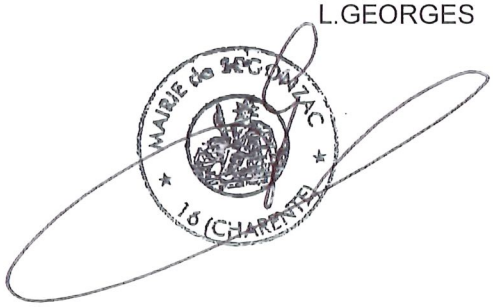
cittaslow

Commune où il fait bon vivre

La Directrice Générale des Services
Le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Charente,
Le Chef de service de la Police municipale de la commune
sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

A Segonzac, le 20/10/2026

Le Maire
L.GEORGES



Mairie de Segonzac
2 place Pierre Frapin • 16130 SEGONZAC
Tél. : 05 45 83 40
E-mail : mairie@segonzac.fr
www.segonzac.fr

cittaslow
Commune où il fait bon vivre